

Déclaration unilatérale relative aux traitements de données à caractère personnel

PREAMBULE

Le présent document explicite les obligations que Space SA, en sa qualité de sous-traitant, s'engage à respecter à l'attention de son client (tel que spécifié ci-dessous) lors de l'exécution de prestations déterminées (telles que spécifiées ci-dessous), pour le compte de ce dernier.

Ces obligations concernent le traitement potentiel de données personnelles pour le compte du client.

Par la présente,

Space SA

dont le siège social est situé rue Tedesco n° 41 à 1160 Auderghem,

Ci-après dénommé « **Space** »

PREND UNILATÉRALEMENT LES ENGAGEMENTS SUIVANTS VIS-À-VIS DE SON CLIENT :

Ci-après dénommé "**le Responsable du Traitement**"

Dont les données personnelles pourraient être traitées par Space pour l'exécution de prestations déterminées ("les services") dans le cadre de la Convention de collaboration ("le contrat de services").

Le Responsable du Traitement et Space sont ensemble dénommées « les parties »

Engagements de Space

1. Définitions

Sauf convention contraire, les mots ou expression « Responsable du Traitement », « sous-traitant », « personne concernée », « données à caractère personnel », « traitement » et « violation de données à caractère personnel » ont la même définition que celles reprises à l'article 4 du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « règlement général sur la protection des données » ou « RGPD »).

2. Objet

Le présent engagement unilatéral a pour objet le traitement des informations (dont des “données à caractère personnel”, ci-après dénommées « les données ») par Space, sur base des instructions documentées du Responsable du Traitement.

Les catégories de données et les catégories de personnes concernées traitées dans le cadre du présent engagement unilatéral, ainsi que les finalités des traitements sont décrites dans l'annexe 1.

Le présent engagement unilatéral est également applicable à tous les traitements de données effectués par Space pour le compte du Responsable du Traitement en rapport avec les “Services”. Ceux-ci peuvent à tout moment être complétés, modifiés ou remplacés de commun accord entre les parties.

3. Obligations de Space

Space s'engage à traiter les données visées ci-dessus conformément aux dispositions prévues par le présent engagement unilatéral. En particulier, elle s'engage à respecter les obligations suivantes :

3.1 Traitement conformément aux instructions documentées du Responsable du Traitement

Space traitera les données conformément aux instructions documentées du Responsable du Traitement et exclusivement pour les finalités décrites dans le présent contrat, à l'exception de toute autre finalités, sauf en cas d'accord explicite du Responsable du Traitement.

3.2. Mesures techniques et organisationnelles

De manière générale, Space présentera des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de manière à ce que les traitements faisant l'objet de la présente déclaration unilatérale répondent aux exigences du RGPD et garantissent la protection des droits de la personne concernée.

Space mettra en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie.

Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, Space tiendra compte en particulier des risques liés notamment à la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée des données à

caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.

Sans préjudice des dispositions visées aux alinéas précédents, Space s'engage à prendre les mesures techniques et opérationnelles nécessaires afin de :

- Limiter l'accès aux données aux seules personnes qui agissent sous son autorité et participent à l'exécution des missions qui lui sont confiées par le Responsable du Traitement. Toute personne autorisée à accéder aux données à caractère personnel ne prendra connaissance que de celles qui lui sont nécessaires pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées par Space, en vue de l'exécution du présent contrat et les utilisera exclusivement dans ce but.
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter leur confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité;
- Veiller à ce que les données ne puissent pas être copiées, modifiées, transmises ou effacées sans le consentement du Responsable du Traitement, pendant leur traitement par Space ou pendant la transmission des données par Space, de quelque manière que ce soit et sur quelque support que ce soit.
- Veiller à ce que les données soient protégées contre la destruction ou la perte, notamment par des back up réguliers.
- Veiller à ce que les systèmes informatiques de Space soient suffisamment protégés entre autre contre les virus et l'interception de données à l'intérieur du réseau.
- Tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable du traitement, conformément à l'article 30 du RGPD.
- La description des mesures techniques et d'organisation liées à la sécurité mises en œuvre par Space est jointe en annexe 2.

3.3. Collaboration dans le cas où une personne concernée exercerait l'un de ses droits, dans la mesure où les traitements que doit effectuer Space le lui permettent :

- A la première demande du Responsable du Traitement et dans la mesure du possible, Space assistera le Responsable du Traitement afin de répondre à toute demande des personnes concernées, relative à l'exercice de leurs droits d'accès, rectification, correction, opposition, limitation au traitement, oubli ou portabilité des données.
- Si le Responsable du Traitement lui en donne l'instruction, Space corrigera, supprimera ou traitera les données en fonction de la demande de la personne concernée.
- Si la personne concernée devait prendre contact directement avec Space, dans le cadre d'une plainte relative au traitement de ses données ou d'une demande relative à l'exercice de ses droits, Space transmettra cette demande au Responsable du Traitement le plus rapidement possible et de la manière la plus détaillée. Aucun traitement de cette demande ne sera effectué par Space sans instruction du Responsable du Traitement.

3.4. Obligations de notification de Space

- Notification relative aux instructions données
Space informe immédiatement le Responsable du Traitement si, selon lui et selon sa connaissance du ou des traitements à effectuer, une instruction du Responsable du Traitement constitue une violation du RGPD ou d'autres dispositions légales relatives à la protection des données. Dans ce cas, Space a la possibilité de suspendre l'exécution de l'instruction en question jusqu'à ce qu'elle soit confirmée ou modifiée par le Responsable du Traitement.

- Notification relative à une violation des données à caractère personnel
Space notifiera au Responsable du Traitement le plus rapidement possible après sa découverte, tout incident en rapport avec une violation des données ou tout incident de sécurité relatif au système de Space.
La notification au Responsable du Traitement devra reprendre toutes les informations qui sont nécessaires à ce dernier afin de respecter ses propres obligations en matière de violation des données, conformément à la procédure décrite par la RGPD.
En outre, Space s'engage à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives. Ces mesures seront prises en concertation avec le Responsable du Traitement sauf en cas d'extrême urgence nécessitant une intervention immédiate de Space.
A la demande du Responsable du Traitement, Space assistera celui-ci afin de lui permettre de respecter ses obligations de notification aux autorités ou de communication aux personnes concernées.
Sauf si la loi l'y oblige ou en cas d'instruction explicite du Responsable du Traitement, Space ne communiquera aucune information relative à une violation des données à un tiers quel qu'il soit.
- Space notifiera sans délai au Responsable du Traitement toute inspection en rapport avec les données par l'autorité compétente en matière de protection des données et fournira assistance au Responsable du Traitement dans le cas où ces inspections ont lieu par rapport au Responsable du Traitement.

3.5. Collaboration en cas d'audits relatifs au traitement des données

- Space autorise le Responsable du Traitement à vérifier si les données qu'il a communiquées à Space sont bien traitées conformément au présent contrat et sur base de ses instructions. Dans ce cadre, Space autorise le Responsable du Traitement à effectuer des contrôles aléatoires et audits en rapport avec la protection et la sécurité des données. Ceux-ci devront être annoncés au plus tard 10 jours ouvrables avant ledit contrôle ou audit et auront lieu pendant les heures de bureau.
- Space met à la disposition du Responsable du Traitement toutes les informations ou documentations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent article et pour permettre la réalisation d'audits ou contrôles aléatoires, par le Responsable du Traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à la réalisation de ces audits. Il assistera le Responsable du Traitement dans l'exécution de ses audits ou contrôles et veillera à ce que ceux-ci soient effectués de manière efficace et correcte.

3.6. Sous-traitance par Space

- De manière générale, Space est autorisée à faire appel à des sous-traitants (ci-après, les « Sous-traitants ultérieurs ») dont les catégories et finalités sont listées en annexe 3. La liste de ces sous-traitants ultérieurs est disponible sur l'URL <http://space.be/subprocessor>. En cas de recrutement d'autres Sous-Traitants ultérieurs, Space notifiera ces modifications au Responsable de Traitement, lui donnant la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements.
- Lorsque Space recrute un Sous-Traitant ultérieur, il s'engage à lui imposer les mêmes obligations en matière de protection de données que celles fixées dans la présente déclaration unilatérale, en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la

mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de respecter le RGPD. En tout état de cause, Space demeure pleinement responsable devant le Responsable du Traitement de l'exécution par le Sous-traitant ultérieur de ses obligations.

3.7 Transfert des données en dehors de l'Espace Economique Européen

Il est interdit à Space de transmettre ou traiter les données en dehors de l'Espace Economique Européen sans le consentement préalable et écrit du Responsable du Traitement. Si le transfert est autorisé, les parties s'engagent à respecter les articles 44 et suivants du RGPD relatifs au transfert de données vers des pays tiers ou à des organisations internationales.

3.8 Confidentialité

Space s'engage à traiter les données qui lui sont communiquées par le Responsable du Traitement de manière strictement confidentielles et à ne pas les copier, rendre publiques ou traiter de quelque manière que ce soit sans le consentement explicite du Responsable du Traitement, sauf si la loi l'exige.

3.9. Suppression des données à la fin du traitement

A l'expiration du traitement, et selon le choix du Responsable du Traitement, Space supprime toutes les données ou les renvoie au Responsable du Traitement et détruit les copies existantes, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'État compétent n'exige la conservation des données à caractère personnel;

A défaut de mention explicite sur la conservation des données, Space supprime toutes les données au plus tard six mois après la fin de l'exécution des traitements convenus entre les parties et détruit les copies existantes;

4. Responsabilité

Space sera tenu pour responsable de tout dommage découlant du non-respect de la présente déclaration unilatérale.

5. Durée

Le présent engagement unilatéral est valable à partir de la date de sa signature et pour la durée de la collaboration entre les parties.

6. Droit applicable, tribunaux compétents et divers

Cette déclaration unilatérale est valable à défaut de la signature d'un contrat de traitement de données ayant le même objet entre le Responsable de Traitement et Space. En cas de signature d'un tel contrat, celui-ci prévaudra sur la présente déclaration unilatérale qui sera déclarée non applicable.

La présente déclaration unilatérale est soumise et interprétée selon le droit belge. Tout litige relatif à sa validité, son interprétation ou son exécution est soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles (Belgique).

Annexe 1 :

Les catégories de données traitées dans le cadre du présent engagement unilatéral sont les suivantes :

Nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, téléphone, date de naissance, sexe, langue, adresse IP, cookies et tout autre donnée nécessaire à l'exécution du Service d'agence média (voir contrat ou offres complémentaires en faveur du Responsable du Traitement)...

Les catégories de personnes concernées dont les données sont traitées sont les suivantes :

Clients et prospects du Responsable du Traitement

Les données sont traitées pour les finalités suivantes :

Publicité adressée aux prospects ou clients du Responsable du Traitement

Annexe 2

Mesures liées à la protection informatique et à la protection des bases de données chez Space

Space a mis en place plusieurs niveaux de sécurité afin de garantir la protection de vos données et une complète compatibilité avec le GDPR.

Le bâtiment de Space est protégé par de multiples sécurités liées à un central d'urgence. Dont une partie est automatisée afin de garantir la protection de l'immeuble.

Les données sont protégées par plusieurs niveaux de backup, un firewall dernière génération et un antivirus qui nous protège des malware, cryptovirus, ...

L'intégralité du réseau et des utilisateurs est sous monitoring et les utilisateurs ne peuvent accéder qu'aux informations qui sont nécessaire à leur travail et à leur niveau d'accréditation.

Space a mis en place un programme de récupération (DRP) dans l'éventualité d'une totale destruction de nos infrastructures physiques.

Nos solutions de sécurité sont régulièrement challengées et mise a jour avec l'aide de partenaires externe spécialisés en la matière.

Annexe 3 : Catégories des Sous-traitants ultérieurs autorisés et finalités de leurs traitements :

- a) Toute société commercialisant des espaces publicitaires en tant que régie d'éditeurs media ou en tant que solution technologique reliées à différentes places de marché (DSP), qu'elles stockent leurs data au sein ou à l'extérieur de l'Union Européenne
- b) tout prestataire de solution technologique permettant la bonne exécution de notre mission
- c) Cloud